

Compte-rendu atelier du 10/04/2025

SCSNE/FNTP/SPTF/SPTP/MOE S2- S4

Date	23/04/2025
Atelier	10/04/2025 (14h à 16h30) au siège de la FNTP à Paris
Rédacteur	SCSNE, FNTP
Destinataires	Fédérations, MOEs, diffusion site internet SCSNE
Références	250410_SCSNE_DCPA_CRRE_CR Atelier Fédérations
Pièce(s) jointe(s)	PPT de présentation
Version	A

Société / Entité	Participants (Nom, prénom)	Fonction	Présent	Diffusion
FNTP et SPTF	C.Roux ; B.Denizot ; C.Maître ; M.Petit		x	
EGIS MOE	X Ailleret ; D Pouchelle ;		x	
SETEC	L.Mathy		x	
SCSNE et conseil	B. Grisot ; M. Bouet ; N. Sagne ; G.Potié ; M. Fontaine-Boullé et M.Chebab		x	

Version	Date du CR	Raisons de la révision	Établi par	Vérifié	Approuvé
A	23/04/25	1 ^{ère} émission			

Synthèse des échanges

A.	Modalités de communication.....	2
B.	Planification des consultations.....	2
C.	Réception et mise en eau	2
D.	Risque pyrotechnique.....	2
E.	Conditions de chantier et organisation	3
F.	Autorisations et installations de chantier	3
G.	Mécanismes incitatifs.....	3
H.	Modalités financières	4
I.	Autres sujets abordés.....	4



A. Modalités de communication

- + La FNTP a communiqué un format court à ses adhérents et attendait un compte rendu complet (reçu récemment). Support de présentation à communiquer pour information à la SCSNE
- + La SCSNE diffusera les documents sur son site internet. La FNTP alignera sa diffusion sur cette version officielle.
- + Présentation des échanges lors du dernier conseil d'administration SPTF.
- + Les CR seront transmis aux adhérents du SPTF.
- + Prochain atelier le 15/5 à confirmer (ou remplacé par webinaire)

B. Planification des consultations

- + Publication imminente des dossiers DCE (sans CCAP) pour les écluses de Catigny, Allaines et Jonction.
- + Autres échéances : Ecluse d'Oisy (DCE offres intermédiaires fin avril 2025), TOARCE 2.1 (DCE phase candidatures fin mai/juin 2025), TOARC 4.1 (DCE phase candidatures début juin 2025), TOARC 4.2 (DCE phase candidatures juillet 2025), Ecluse de Marquion (DCE phase candidatures juin 2025).
- + Mise en service prévue pour 2032 : perte de deux ans identifiée, notamment à cause de délais d'instruction des autorisations administratives.

C. Réception et mise en eau

- + Sujet central non encore finalisé. La SCSNE veut d'abord consulter les maîtres d'œuvre (MOEs) avant d'engager une discussion avec les entreprises (ENT).
- + Pas de réception prévue au stade CAME, mais la garde des ouvrages reste à l'ENT jusqu'à la réception finale.
- + Discussion à poursuivre pour clarifier le scope de responsabilité et les rémunérations durant les phases d'attente.

D. Risque pyrotechnique

- + Présentation de la SCSNE
- + Zones en rouge : à fort risque. Diagnostic et dépollution par la SCSNE.
- + Zones en orange : partiellement diagnostiquées et dépolluées par le MOA. Diagnostic à réaliser au démarrage des marchés par les ENT (rémunération prévue par les marchés) avec validation de la DGS. Le cas échéant, dépollution à effectuer par l'ENT.
- + Zones en jaune (représente 2814 ha) : diagnostic et dépollution laissées à l'appréciation des ENT, étant précisé que des chantiers de fouilles archéologiques ont déjà eu lieu dans ces zones. Les fédérations reviennent vers la SCSNE pour indiquer leurs préconisations en termes de diligences à répercuter aux ENT. En tout état de cause, elles indiquent que les éventuelles interventions ne peuvent rester à la seule appréciation de l'entreprise.
- + La FNTP alerte sur les impacts opérationnels et demande une distinction entre découvertes ponctuelles (intervention rapide) et dépôts lourds (délais importants). REX sur TGV Est : mise en défens de plusieurs mois. Les fédérations demandent un partage des risques, avec un plafonnement contractuel des délais d'intervention (72 h ?)
- + Intégration des risques dans les livrets d'accueil des entreprises recommandée.
- + La sensibilisation à la pyrotechnie par le GID sera obligatoire pour le personnel des entreprises. MOE S2 recommande aux ENT de prévoir un dispositif pour la phase de sondage géotechniques, y compris dans les zones à risque faible.





- + Les cloches de matériels de malaxage devront être blindées (demande dans les DCEs)

E. Conditions de chantier et organisation

- + Horaires : volonté de travail en poste sur la plage horaire 6h–22h. FNTP appelle à sécuriser les autorisations préfectorales pour prévenir les restrictions municipales et d’anticiper le besoin de travailler au-delà de la plage 6h-22h. Les fédérations indiquent qu’un zoning des zones sensibles vis-à-vis du travail posté pourrait être défini.
- + Intempéries contractuelles : souhait d’un encadrement clair par des critères contractuels adaptés au projet. Les fédérations indiquent que les intempéries légales, constatant des conditions ne permettant le travail en sécurité et ouvrant droit à délai au-delà des intempéries prévisibles à intégrer au planning, ne doivent pas être conditionnées par des critères. Travail en interfaces : forte interface des lots, risque planning du fait des interventions simultanées et risque pour les sous-traitants « fragiles » (ex. paysagistes). Besoin de coordination renforcée. En effet, les fédérations rappellent les effets de la jurisprudence “Région Haute-Normandie”. Elles craignent que les responsabilités soient mal réparties au détriment des plus petits intervenants qui pourraient difficilement soutenir un recours en garantie de la part des titulaires des lots principaux pour responsabilité dans le retard des travaux. Ex. : Attention à apporter sur le rescindement des cours d’eau traversants. Prélèvements en eau : les Fédérations indiquent que les besoins vont être très importants, surtout en période sèche. Les autorisations de prélèvement sont définies dans les autorisations environnementales.
- + Report modal : les fédérations demandent que le « capacitaire » sur le canal du nord, et notamment les conditions d’exploitation des écluses (nuit et WE) doit être défini.

F. Autorisations et installations de chantier

- + 2 zones d’installation par lot : jugées suffisantes par les fédérations.
- + Autorisations pour les installations de chantier ICPE à la charge des ENT.
- + Besoin d’accompagnement/concours du MOA pour l’obtention des autorisations ICPE (par exemple : centrales à enrobés, stockages, etc.).
- + La FNTP souhaite que ce soutien soit clairement contractualisé dans les marchés

G. Mécanismes incitatifs

Propositions de la FNTP :

- Délais : primes d’avance sur délais cruciaux.
- Coûts : partage des économies (ex : 50% MOA / 40% ENT / 10% MOE), pratique contractuelle éprouvée par TISSEO.
- Carbone : incitations à la réduction de l’empreinte.
- Report modal : attention aux conditions limites -> Les fédérations demandent que les modalités de calcul soient revues.





H. Modalités financières

- + La SCSNE demeure dans l'attente de la transmission par les fédérations des nomenclatures acomptes.
- + FNTP demande une adaptation des avances/acomptes, matériel et logistique notamment, calquée sur les pratiques du Grand Paris (préfinancement des moyens matériels, notamment des tunneliers).
- + Risque d'un forfait d'installation très élevé si aucune adaptation n'est faite.
- + Fédérations demandent le paiement des approvisionnements (fourniture de matériaux – granulats notamment – pour permettre la constitution des stocks).
- + GAPD sur avances / acomptes pour approvisionnements est acceptée par les fédérations. Elle peut être intégrée dans les marchés.
- + Délai entre projet de décompte final et décompte général à adapter dans le CCAP.

I. Autres sujets abordés

- + Garantie VPC pour les écluses : problématique soulevée par les ENT : à résoudre par le MOA.
- + Découvertes archéologiques : diagnostic effectué et convention CWGC pour les soldats retrouvés.
- + Assurances : TRC sera souscrite par la SCSNE. Les autres assurances et niveaux de garanties restent à préciser dans les marchés.
- + Réflexion autour de la mise en place d'un Comité de Règlement des Différends

